

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt-trois, le 7 juillet 2023 à 15h30**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023**PRESENTS :**

André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT AVEC PROCURATION :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
------------------	----------------------

ABSENT :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 11**Présents : 6****Votants : 7****N° 22/2023 – DELIBERATION RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE
L'AIDE AUX COMMUNES**

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de solliciter des aides auprès du département dans le cadre de l'AIDE AUX COMMUNES concernant le projet communal suivant :

**ACQUISITION GROUPES ELECTROGENES
POUR LA STATION D'EPURATION ET LA STATION DE POMPAGE**

Madame Le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité de s'équiper de groupes électrogènes pour la station d'épuration et la station de pompage (face au camping Les Ruisses) afin de pallier aux arrêts de fonctionnement résultants d'une coupure de courant.

L'aide sollicitée est répartie selon la programmation définie ci-dessous :

OPERATION	MONTANT HT	SUBVENTION DEPARTEMENT AIDE AUX COMMUNES	%	FONDS PROPRES	%
INSTALLATION GROUPES ELECTROGENES	64 407.25€	51 525.80€	80%	12 881.45€	20%



Le reliquat pourra être envisagé sur les fonds propres de la commune.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la proposition de Madame Le Maire.

ARRETE le plan de financement comme proposé ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'AIDE AUX COMMUNES.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES



LE MAIRE
Denise GUIGUES